



ÉDITORIAL

Natura 2000 en vallée de l'Antenne : un projet de territoire



Les Rhinolophes s'emballent dans leurs ailes pour dormir ou hiberner.

La préservation des sites naturels n'est pas une idée neuve ni une idée venue d'ailleurs : la qualité des espaces, la pratique professionnelle et l'engagement dont ont fait preuve les partenaires et les usagers de la vallée de l'Antenne à l'occasion de l'élaboration du Document d'Objectifs, sont autant de signes d'une prise de conscience de la haute valeur de notre patrimoine naturel bien ancrée dans l'esprit de tous.

L'année 2005, avec le démarrage rapide de nombreuses actions prévues au Docob, la maîtrise d'œuvre de plusieurs d'entre elles - et pas des moindres - par les partenaires locaux, la diversité des contributeurs à ce premier INFOSITE, en sont autant de témoignages supplémentaires.

C'est donc avec grand plaisir que je vous présente ce premier numéro d'INFOSITE : cette lettre de liaison Natura 2000 locale a pour but de permettre la circulation de l'information auprès du plus grand nombre. Cet outil est le votre : faites-le vivre !

Mme LENOIR ■

Sous-préfète de St-Jean d'Angély
Présidente du comité de pilotage local du site 71

SOMMAIRE

La mise en œuvre du Docob, ça démarre	2
St-Sulpice de Cognac : la commune s'engage pour sauver ses orchidées	2
Des ripisylves pour une rivière plus belle	3
Tableau de bord des actions	4
Carrière des Chaudrolles et chauve-souris, the love-story	5
Cages-pièges à trous Le Vison d'Europe frémit des moustaches	5
Frênaies ou aulnaies-frênaies Le casse-tête	6
Prévention des inondations Vers une zone de surstockage en marais des Premillons ?	7
Et pour 2006 ?	7
Nouveauté La "circulaire incidences"	8

LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB, ÇA DÉMARRE

Validé le 12 février 2004, le Document d'objectifs Natura 2000 de la "Vallée de l'Antenne" se met en œuvre lentement, sous la coordination renouvelée d'Emmanuelle CHAMPION, la LPO ayant été nommée "structure animatrice" par la DIREN après la fructueuse élaboration du Docob. 2004 fut consacrée à préparer le plan de travail 2005 avec les partenaires et financements correspondants...

... et 2005 démarre "sur les chapeaux de roues" Dès l'automne 2004, le SYMBA recrutait Alice PERRON, technicienne-rivière, qui fut chargée, en plus de missions internes, d'engager plusieurs actions du Docob dont le SYMBA, déjà pressenti comme tel dans le Docob, se portait maître d'œuvre : c'est ainsi que le premier volet de l'action "E2" (reconstitution / restauration des ripisylves en bordure de cours d'eau - amont de l'Antenne essentiellement) voyait le jour en 2005, de même que l'étude de bassin pour la partie Charente-Maritime (action "E7"). Le plan de financement prévu par le Docob a fonctionné (E2 : 60 % FGMN, 20 % CG17, 20 % AF ; E7 : 30 % FGMN, 30 % AEAG, 10 % CG17, 10 % CG16, 20 % AF).

Le 21 février 2005, les partenaires de l'action "P1" de restauration des pelouses calcaires à Orchis odorant de St-Sulpice de Cognac s'accordaient sur un calendrier d'actions : le chantier bénévole de débroussaillage des secteurs à orchidées se tenait sous la neige le 5 mars, et les équipes communales assuraient l'évacuation des broussailles supprimées dès le lundi. La veille du chantier, les scientifiques de Charente-Nature réalisaient un état biologique initial détaillé de ces secteurs (action "S1") pour pouvoir mesurer les résultats au fil des années. La commune de St-Sulpice prépare en ce moment la deuxième phase, celle d'entretien régulier (action "P2") et dans ce cadre, bénéficiera sous peu d'un Contrat Natura 2000, financé à 100 % par le MEDD et rendu possible par la note préfectorale signée du 26-04-05.

Le 24 février, tous les acteurs locaux de la lutte contre le ragondin recevaient, par mail ou par courrier, la nouvelle que les fonds destinés à financer les cages-pièges équipés de trappes d'échappement pour le Vison d'Europe étaient disponibles en DIREN. Chacun pouvait dès lors monter son dossier de demande de subvention pour en bénéficier (action "E1"). Parions que les visons de l'Antenne en ont les moustaches qui frémissent de soulagement !

En août, Jean TERRISSE, botaniste de la LPO, parcourait les boisements naturels de la vallée pour effectuer des

relevés phytosociologiques complémentaires (action "S5"), indispensables pour affiner la description biologique de certains habitats forestiers.

De son côté, la DIREN engageait cet été la procédure de re-consultation rendue nécessaire par les modifications de périmètre demandées à l'action "MO2" (ajout de 2 petits secteurs). L'arrêté préfectoral a été signé par les préfets de Charente et de Charente-Maritime, et le périmètre modifié a été transmis par le préfet de Charente-Maritime au ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 23 novembre 2005.

Afin de sensibiliser acteurs et habitants aux enjeux biologiques de la vallée de l'Antenne et aux actions conduites par les partenaires (action "MO4"), toutes les communes ont reçu en mars l'article "Natura 2000 et l'Orchidée odorante : une histoire de partenaires" pour leurs bulletins communaux ; en octobre, ce sont les partenaires de la lutte contre le ragondin et la totalité des membres du Comité de pilotage et groupes de travail qui reçurent la plaquette "La Conservation du Vison d'Europe : quels rôles pour les piégeurs ?". A cela s'ajoutent les multiples demandes de renseignements, la participation à d'autres programmes afin d'assurer une cohérence globale (par exemple, le plan de prévention des inondations animé par l'IIFC), divers conseils pour mieux préserver les milieux et les espèces dans ses activités quotidiennes, etc.

Et pour conclure 2005 en beauté, nous sommes heureux de vous envoyer ce tout premier numéro d'INFOSITE. Cette lettre de liaison financée par le MEDD paraîtra avec une périodicité d'environ 12 à 18 mois selon le volume d'informations à vous relayer. Chaque participant à l'élaboration du Docob la recevra au même titre que les membres du Comité de pilotage, et des exemplaires supplémentaires seront fournis aux mairies pour diffusion à toute autre personne intéressée. Vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par sa lecture ? Elle est téléchargeable sur le site Internet de la LPO <http://www.lpo.fr/etudes/natura2000/>. Vous pouvez aussi proposer des informations à y faire paraître, ou la rendre téléchargeable sur le site Internet de votre commune ou de votre organisme.

A bientôt donc, et bonne lecture !

Emmanuelle CHAMPION
Coordinatrice de la mise en œuvre du Docob

ST-SULPICE DE COGNAC : LA COMMUNE S'ENGAGE POUR SAUVER LES ORCHIDÉES

Le 5 mars dernier, trois courageux bénévoles de la SFO et Charente-Nature, bravant neige et froid qui découragent en dernière minute beaucoup de bonnes volontés, scièrent, coupèrent et fauchèrent sans relâche de 9 heures à 15 heures...

C'était le début d'un travail multi-partenarial visant à redonner vie à un petit coteau calcaire où, conditionnée par la roche calcaire affleurante, se développe comme en Provence une végétation méditerranéenne spécifiquement adaptée à ces sols sans profondeur, secs,



PHOTO JEAN TERRISSE

L'Orchidée odorante, fleur de toutes les attentions...

vite et intensément réchauffés par le soleil. On y trouve Genévriers nouveaux et Chênes pubescents rabougris, mais aussi et surtout la Biscutelle de Guillon (plante "micro-endémique" du centre-ouest de la France = qui n'existe que là au monde), l'Astragale de Montpellier (protégée en Poitou-Charentes) et, parmi les 11 espèces d'orchidées du site, la rare Orchidée odorante à l'odeur suave de

vanille, protégée en France en raison de sa rareté. St-Sulpice est l'unique localité charentaise de cette sous-espèce de l'Orchis punaise. Pourtant avec la cessation des activités anciennes, un processus naturel d'embroussaillage engendrerait la lente disparition des espèces remarquables. Après le chantier de restauration initial qui a permis de dégager les secteurs les plus importants pour la survie des populations d'orchidées, pas question de dormir sur ses lauriers : il faut entretenir le travail accompli !

Emmanuelle CHAMPION

Saint-Sulpice de Cognac, belle commune charentaise, possède des atouts naturels conséquents. Outre la jolie vallée de l'Antenne, objet de l'inscription dans un site Natura 2000 sur les aspects faunistiques, c'est aussi pour la rareté floristique que le territoire est remarquable. En effet, les pelouses calcaires favorisent le développement de plusieurs espèces d'orchidées.

Il eut été dommage de ne pas protéger ce secteur. C'est ainsi que la municipalité s'est engagée dans la phase d'entretien prévue par le Docob qui consiste à effectuer au moins deux fois par an le nettoyage du secteur. Il va de soi que ces coupes ne peuvent se réaliser qu'aux périodes propices (par rapport à la période de floraison des orchidées), c'est-à-dire fin février et au début de l'automne.

Si, sur le papier, le principe de fonctionnement est simple, ce n'est pas le cas dans la réalité : le site concerné est occupé par une multitude de propriétaires ce qui implique l'établissement de conventions pour la concrétisation du contrat Natura 2000.

La Municipalité consciente de ces contraintes procède de façon à ce que les sites soient en bon fonctionnement et l'entretien réalisé dans les délais.

Bernard FICHET
Maire de St-Sulpice de Cognac

DES RIPISYLVES POUR UNE RIVIÈRE PLUS BELLE

Les deux maîtres mots du SYMBA sont "COORDINATION des actions des acteurs locaux" et "CONCERTATION entre les partenaires" afin d'aboutir à une gestion adaptée au contexte local. Alice PERRON, technicienne-rivière bassin versant de l'Antenne, a donc été recrutée en septembre 2004.

La 1^{ère} mission : mettre en place un Plan de Gestion des Ripisylves (PGR) à l'échelle du bassin. 3 étapes : état des lieux ; diagnostic et définition des objectifs de gestion (les enjeux majeurs sont déterminés avec les principaux acteurs et usagers de la vallée) ; formuler les propositions de gestion des abords des cours d'eau ; et à suivre : une phase de restauration - sur 5 ans - et un entretien régulier ou ponctuel.

En réponse aux attentes de l'Agence de l'Eau (principal financeur), les 5 "syndicats de travaux" ont affiché leurs objectifs de gestion et planifié leurs interventions, en cohérence avec la politique de l'eau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne d'une part, et avec les préconisations du DOCOB Natura 2000 (action E2 volet 1) d'autre part.

L'étude de terrain a mis en évidence les secteurs de dysfonctionnements et a permis de définir des objectifs spécifiques aux divers tronçons de cours d'eau. Il a été décidé de placer l'ensemble du linéaire en objectif de "préservation de la biodiversité", avec secteur par secteur, les sous-objectifs : re-création de ripisylve, renforcement d'une ripisylve abîmée par replantation de buissons... Ceci permet lors des travaux de ne jamais perdre de vue que la priorité est le maintien ou l'amélioration des habitats et d'œuvrer uniquement dans ce sens pour les secteurs où aucun autre enjeu n'a été identifié.

Chacun des 5 syndicats a ensuite été doté de son programme de travaux, qui sont donc tous cohérents entre eux puisque issus du même travail d'élaboration et de concertation.

Cette démarche nous a permis d'aboutir à un PGR complexe, mais qui répond aux différentes attentes des partenaires : il affiche clairement notre réponse en matière de politique de l'eau, notre volonté de protection et de gestion des habitats et de la biodiversité de la Vallée ; et notre prise en compte des enjeux (actuels ou futurs) souhaités par les acteurs locaux.

Commence maintenant la démarche de sensibilisation et de rencontre avec les propriétaires riverains pour mettre en œuvre avec eux, sur le terrain, les choix de gestion retenus. Ainsi le programme de replantation de ripisylve débute cet hiver pour se terminer lors de l'hiver 2007/2008.

L'étude de bassin (action E7 du Docob Natura 2000) débutée cette année pour une période de 3 ans suit la même méthode de concertation-coordination entre les préconisations du Docob du site Natura 2000, les améliorations souhaitées par les acteurs locaux et les perspectives des partenaires. Il s'agit notamment de l'IIFC qui travaille sur la problématique des crues du bassin de la Charente et dont le SYMBA pourrait s'inspirer pour élaborer son propre plan de gestion des ouvrages hydrauliques en période de crue (action E8 du Docob) et en période d'étiage (action E9).

Alice PERRON,
Technicienne-Rivière du SYMBA

Tableau de bord des actions

Avancement : Terminé En cours Amorcé Non commencé

N°	Priorité	Titre de l'action	Maître d'œuvre	Avancement nov. 2005
P1	2	Chantier de restauration des pelouses calcicoles (secteurs remarquables)	Bénévoles de Charente-Nature, Société Française d'Orchidophilie, Commune St Sulpice de C.	
P2	2	Entretien périodique des pelouses calcicoles	Commune St Sulpice de C.	
E1	3	Lutte sélective Ragondin ; formation des partenaires		
		<i>achat de pièges</i>	Asso. Cantonale Matha FDGDON 17, FDC16, FDGDEC 16	
		<i>fonctionnement</i>	Asso. Cantonale Matha FDGDON 17, FDC16, FDGDEC 16	
		<i>diffusion de brochures Vison/ragondin soirées d'information communales</i>	Animateur Docob	
E1b	1	Faire évoluer réglementation/types pièges utilisés dans site		
E2	3	Reconstituer/restaurer ripisylve en bord de cours d'eau		
		<i>diagnostic biologique initial</i>	SYMBA	
		<i>sensibiliser sur les secteurs d'action</i>	SYMBA	
		<i>travaux de plantation ou remise en état</i>	SYMBA	
		<i>entretien périodique : Contrat N. 2000 (autre outil ?)</i>		
E3	3	Adopter gestion "douce" cours d'eau (lit min.) & berges basses		
E4	3	Améliorer franchissab. ouvrages hydrau. / poissons migr		
E5	3	Aménagements de diversification du milieu aquatique		
		<i>diagnostic initial</i>		
		<i>état des lieux et suivi biologique</i>		
		<i>épis, déflecteur, cache sous berge</i>		
		<i>seuil</i>		
		<i>frayère 20 m²</i>		
		<i>pose de Blocs</i>		
E6	3	Reméandrement cours d'eau - réhabilitation bras morts		
E7	2	Etude de bassin (amont site, dépt. 17)	SYMBA	
E8	3	Protocole expérimental - gestion des eaux en période de crue		
E9	3	Protocole expérimental - gestion des eaux en étiage		
E10	3	Mesures agri-environnementales à encourager sur le site et son bassin versant	DDAF	
E11	3	Recommandations générales / bassin versant du site		
B1	3	Gestion environnementale des boisements spontanés		
B2	2	Gestion environnementale des boisements mixtes		
B3	1	Gestion environnementale des boisements de rapport		
B4	3	Gestion environnementale des ripisylves		
B5	3	Gestion environnementale de la Chênaie thermophile		
B6	1	Etude des stations sylvicoles (sylviculture du frêne)		
S1	2	Suivi des habitats calcicoles des Chaudrolles	Charente-Nature	
S2	2	Suivi annuel populations hivernantes de chauve-souris	Charente-Nature	
S3	1	Recherche sites repro. & terrains chasse chauve-souris	Charente-Nature	
S4	3	Diagnostic enjeux routiers / Vison d'Europe (collisions)		
S5	3	Clarification phytosociologique - habitats 91EO et 91FO	LPO	
S6	3	Suivi évolution habitats-espèces d'intérêt communaut.		
MO1	3	Assistance à la mise en œuvre du Docob	Animateur Docob	
MO2	3	Modification de périmètre	DIREN	
MO3	1	Edition/diffusion cartes grand format du site N. 2000		
MO4	2	Sensibilisation acteurs-public / richesse biologique site		
		<i>plaque Chauve-souris</i>	Animateur Docob	
		<i>diffusion brochures Vison/ragondin</i>	Animateur Docob	
		<i>soirées d'information communales Vison d'Europe</i>		

CARRIÈRES DES CHAUDROLLES ET CHAUVES-SOURIS, THE LOVE STORY !

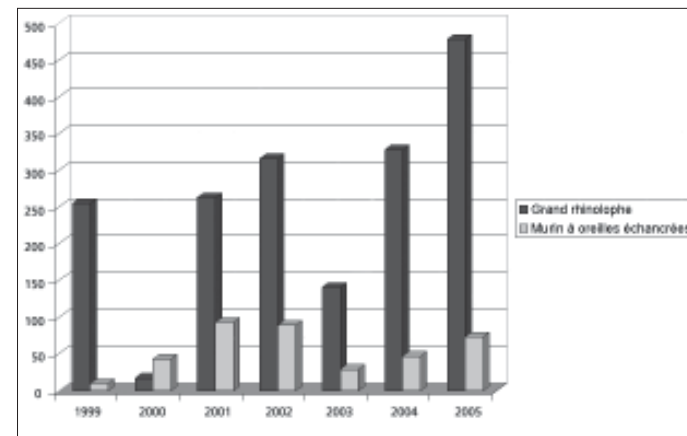
Les chauves-souris, petites bêtes aux mœurs nocturnes, sont en fait les seuls mammifères capables de voler ! Celles de nos contrées se nourrissent presque exclusivement d'insectes, qu'elles chassent la nuit du printemps à l'automne. Dès l'apparition des premiers froids et la disparition des insectes, la plupart choisissent des gîtes souterrains offrant les conditions abiotiques nécessaires (température stable, taux d'hygrométrie important, faible dérangement...) pour passer l'hiver en sommeil profond : c'est l'hibernation. Pendant cette période, elles deviennent très fragiles et tout dérangement peut leur être fatal : le réveil occasionne une dépense d'énergie importante, puisée dans leurs réserves indispensables pour passer l'hiver. Fragiles et en forte régression d'effectifs, elles sont menacées au niveau européen et toutes protégées en France.

De 1860 à 1900, de nombreux carriers extrayaient la pierre des carrières des Chaudrolles (St-Sulpice-de-C.). Il en résulte aujourd'hui ce paysage si particulier de boisements et de pelouses calcicoles développés entre les carrières souterraines et à ciel ouvert. Ces dernières hébergent chaque hiver une importante population de chauves-souris, suivie depuis 1999 par Charente-Nature : chaque année, 300 à 600 individus de 12 espèces différentes peu connus du public (sur les 20 que compte la Charente), y sont recensées en hibernation : Grand et Petit rhinolophe, Oreillards gris et roux, Barbastelle, 6 Murins (Grand/à moustaches/de Daubenton/à oreilles échanquées/de Natterer/de Bechstein) ou encore Minioptère de Schreibers. A ce jour, les Chaudrolles constituent le seul site d'hibernation connu des chauves-

souris sur la vallée de l'Antenne. Stabilité et augmentation des effectifs en font un site majeur de notre département, notamment pour le Murin à oreilles échanquées et le Grand rhinolophe.

Le suivi inter-annuel des effectifs permettra d'évaluer dans le temps l'évolution du niveau d'importance du site dans un contexte départemental et régional. Tant que leur tranquillité sera préservée, les carrières des Chaudrolles continueront de constituer un site majeur pour l'hibernation des chauves-souris en Charente.

Laurent PRECIGOUT
Charente-Nature



Evolution des effectifs en hibernation des 2 principales espèces de chauves-souris des carrières de Chaudrolles.

CAGES-PIÈGES À TROUS

Le Vison d'Europe en frémit des moustaches...

Le Vison d'Europe *Mustela lutreola*, petit carnivore de la famille des mustélidés, est une espèce rare en voie de disparition. Les causes exactes de cette régression sont encore mal connues, mais il est probable que le déclin de l'espèce soit dû à une conjonction de facteurs défavorables ou accidentels : dégradation des habitats, destructions directes, expansion du Vison d'Amérique, apparition de maladies...

Parmi les causes accidentelles de mortalité peut intervenir l'emploi des cages-pièges, à simple ou double entrée, utilisées dans la lutte contre le ragondin en bordure des cours d'eau. Ces pièges utilisables par tous, sur simple déclaration en mairie, et qui permettent de relâcher tous les animaux dont la capture n'est pas souhaitée, constituent un risque pour les visons pendant la période de



Trappe d'échappement pour le Vison d'Europe dans une cage-piège à Ragondins.

PHOTO HERVE GALINEAU

mise-bas et d'allaitement des jeunes car les femelles capturées ne peuvent plus allaiter leurs petits qui peuvent donc périr si elles ne sont pas relâchées immédiatement.

Pour éviter ce problème, une solution consiste à aménager un trou de 5 centimètres de côté sur l'une des faces latérales de la cage, à 20 ou 30 centimètres de la porte et à une hauteur de 3 centimètres afin d'être accessible même si le piège est posé dans l'eau. Ce trou peut être accompagné d'une porte grillagée amovible (voir photo p. 5), permettant d'obturer le trou en cas de besoin. Période d'ouverture du trou : durant la période d'élevage des jeunes visons, soit des mois de mars à août inclus. Sans altérer le succès du piégeage des ragondins et sans détérioration des pièges au niveau du trou, ce dispositif simple permet d'aider à la sauvegarde des jeunes visons et donc de l'espèce... au risque de perdre quelques informations sur celle-ci.



Vison d'Europe.

PHOTO GILLES MARTIN

Hubert GALINEAU
Technicien Supérieur à la Fédération Départementale
des Chasseurs de la Charente

FRÊNAIES OU AULNAIES-FRÊNAIES

Le casse-tête

44.3 ou 44.4 selon CORINE BIOTOPES ? 91E0 "Forêts alluviales résiduelles" ou 91F0 "Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves" selon la Directive Habitats ? A quel habitat exactement référer les forêts alluviales à bois dur occupant le lit majeur de l'Antenne ? La question pourrait paraître sibylline et affaire de spécialistes. Il n'en est rien : bien qu'inscrits tous les deux à l'Annexe I de la Directive Habitats - et donc considérés en tant que tels comme tous les deux menacés en Europe -, le 91F0 est "simplement" menacé, alors que le 91E0 est qualifié de prioritaire par la Directive. Les implications sont essentielles puisque l'arti-

Frênaies et aulnaies-frênaies se développent en fond de vallée selon l'inondabilité des secteurs.



PHOTO PHILIPPE JOURDE

cle 6 de la Directive stipule que dans le cas d'un habitat (ou d'une espèce) prioritaire "seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique" au cas où un projet serait susceptible d'affecter une "Zone Spéciale de Conservation".

En Poitou-Charentes, les forêts alluviales sont mal connues sur le plan de leur typologie et, à part quelques travaux partiels, aucune synthèse phytosociologique n'a été publiée à ce jour sur le sujet. C'est la raison pour laquelle les biologistes réalisant la cartographie des habitats dans le cadre du Docob de la Vallée de l'Antenne ont - comme quelques années plus tôt ceux de la Moyenne Vallée de la Charente - référé par commodité la totalité des habitats forestiers alluviaux au 91E0. Des discussions et des rencontres sur le terrain avec des spécialistes nationaux de l'IDF ont cependant évoqué la possibilité de la présence simultanée du 91E0 et du 91F0 sur les sites charentais. Il fallait donc retourner sur le terrain pour essayer de démêler la question. C'est ce qui a été fait cet été où 22 relevés phytosociologiques ont été effectués sur l'ensemble du cours de l'Antenne et du Ri Bellot.

Les relevés ont été triés et classés selon la méthode classique, comparés à d'autres relevés en provenance des vallées de la Charente et de la Seugne voisines ainsi qu'à d'autres relevés de forêts alluviales extra régionales déjà publiés dans la littérature scientifique. Le tout a été envoyé pour "avis éclairé" à C. GAUBERVILLE, expert national et coauteur du très documenté Cahier des Habitats forestiers.

Réponse au prochain numéro d'Infosite !

Jean TERRISSE
Botaniste (LPO)

Vers une zone de surstockage en marais des Prémillons ?

Charente et affluents connaissent de dures périodes de sécheresse depuis plusieurs années, alors que les crues se font plus discrètes. Néanmoins, les crues historiques de 1982 et 1994 nous rappellent qu'habiter en zones inondables peut avoir des conséquences dommageables. Pour répondre au problème des inondations, l'IIFC assure la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'actions et de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Charente. En maîtrise d'ouvrage avec l'Etat, une convention comprenant 16 actions de prévention et dotée d'un budget de 7 millions d'€ a été signée en février 2004 pour la mise en œuvre du programme sur la période 2004-2007.

Trois leviers d'actions complémentaires guident cette politique : *aménagements locaux* (ouvrages de décharge dans les remblais RCEA et ouverture du pont Palissy à Saintes, coupures de méandres en aval, curage à Saint-



Redonner leur fonction de régulation des crues aux boisements inondables.

Savinien...) ; *réduction de la vulnérabilité des enjeux humains* (protections des biens et personnes, prescriptions ou rachat de bâti, équipements des réseaux...) ; *réduction des flux à l'amont* (rétention de l'eau, limitations ruissellement en milieux urbain + rural, bassins de surstockage...).

Ce dernier levier concerne directement le bassin de l'Antenne avec l'implantation possible d'un dispositif de surstockage en amont du moulin de Préziers. Un des constats des 30 dernières années sur les rivières charentaises est une modification de l'hydraulique et de l'équilibre des cours d'eau : tendance à recalibrer les cours, assécher ou drainer les marais ou zones humides. Les conséquences sont visibles aujourd'hui : crues plus rapides et plus intenses. L'objet du projet de surstockage est de redonner la capacité aux zones naturelles de retenir l'eau, de la stocker, de l'aider à s'infiltrer dans les nappes. Sur l'Antenne, le site du moulin de Préziers se prête bien à cette gestion. Avec des travaux d'équipements relativement légers, le moulin permettrait d'abaisser la ligne d'eau de l'Antenne avant l'arrivée de la pointe de crue, puis de stocker cette pointe de crue en amont dans la vallée, notamment dans les marais de St-Sulpice ou Prémillons. Le principe d'inonder ces milieux naturellement humides converge par ailleurs avec les objectifs Natura 2000 et participe à une restauration de ces écosystèmes perturbés. D'autre part, cette gestion sera adaptée aux enjeux économiques, notamment la sylviculture. En coordination avec le SYMBA, les élus locaux et les différents acteurs de l'eau, ce projet pourrait se concrétiser a priori courant 2006.

Harold RETHORET
Institution Interdépartementale
du Fleuve Charente (IIFC)

ET POUR 2006 ?

Le SYMBA engage les volets 2 (sensibilisation) et 3 (travaux) de l'action E2 (après validation du volet 1 au prochain comité de pilotage), et poursuit le travail d'étude de bassin (E7) ;

- que Charente-Nature assure la poursuite des suivis biologiques S1 (suivi des résultats des chantiers de restauration des pelouses à orchidées) et S2 (hivernage des chauve-souris) et engage la recherche de leurs colonies de reproduction (S3 volet 1) ;

- que dans la continuité des actions "Vison", la LPO et Mission Vison d'Europe réalisent le diagnostic des ponts pour identifier les éventuelles zones à risques de collision d'une part (S4), et animent plusieurs soirées de sensibilisation et d'information dans les communes du site (E1-2) d'autre part ;

- les principes de gestion douce des berges et des cours d'eau (action E3) pourraient faire l'objet d'une "Charte Natura 2000", nouvel outil récemment créé par la Loi "DTR" (Développement des Territoires Ruraux) afin de valoriser l'engagement des partenaires qui les respectent ;

- la parution, le 14 octobre 2005, de l'arrêté "mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu forestier" permettra de travailler enfin concrètement sur les actions forestières (B1 à B5).

Et bien sûr, la mission d'animation, de conseil, de coordination assurée par la LPO se poursuit : n'hésitez pas à me contacter pour toute question technique ou biologique !

Emmanuelle CHAMPION

Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en France s'inscrit dans une politique de développement durable, ayant pour but de préserver la faune, la flore et les habitats naturels tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Si ces derniers abritent des richesses naturelles d'intérêt communautaire, ne pas les détruire est légitime et il convient d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d'évaluation des incidences a été prévu par l'article 6, paragraphe 3 et 4, de la directive " Habitats ". Sa transposition en droit français a été achevée par les articles L.414-4 à L.414-7 et les articles R.*214-25 et R.*214-34 à R.*214-39 du code de l'environnement.

Dans les sites Natura 2000, aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé : la procédure d'évaluation des incidences s'insère le plus souvent dans les régimes d'évaluation existants : étude / notice d'impact, ou document d'incidences "loi sur l'eau".

Doit faire l'objet d'une étude d'incidences, tout programme ou projet, situé dans ou hors site Natura 2000, susceptible d'avoir un impact significatif sur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site. Le dossier d'évaluation requiert un niveau important d'analyse des impacts et de définition des mesures de suppression et de réduction des effets dommageables, ainsi qu'un niveau de vigilance accru en matière de solutions alternatives / justification des projets / mesures de compensation.

Dans le cas où les atteintes restent significatives malgré les mesures de suppression / réduction des dommages, le projet est autorisé seulement s'il répond à trois exigences :

- il n'existe pas de solutions alternatives,
 - il est motivé par des raisons impératives d'intérêt public,
 - des mesures compensatoires sont prises par le maître d'ouvrage pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.
- A noter : si le projet affecte un habitat naturel ou une espèce d'intérêt communautaire prioritaire, il ne peut être autorisé que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique.

Il est recommandé aux maîtres d'ouvrage de se rapprocher des services de l'Etat compétents le plus en amont possible pour connaître et intégrer les enjeux particuliers aux secteurs de travaux concernés : c'est la clef d'un projet réussi !

Contact DIREN :
Annabelle DESIRE
Tél : 05 49 50 37 71

Petit lexique des abréviations :

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne
AF : autofinancement
CG : Conseil Général
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture & de la Forêt
Docob : Document d'Objectifs Natura 2000
FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels (MEDD)
IIFC : Institution Interdépartementale du Fleuve Charente
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable



Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination-Conception : Emmanuelle Champion
Réalisation, maquette : Linda SEVE - Service Editions LPO © 2005 - ED0511006LS
Imprimé par Imprimerie Lagarde - Label Imprim'Vert - 17 Breuillet
Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Jean d'Angély.
Document publié avec le soutien de l'Union européenne, du ministère de l'Environnement, et des Autoroutes du Sud de la France.

